**Annexe B – Liste des pièces justificatives à fournir**

## Les porteurs de projets sont invités à effectuer leur demande d’aide via la plateforme CartoGIP et compléter les informations qui y sont demandées. Afin de compléter la demande d’aide il est impératif que le bénéficiaire et le déposant possèdent un numéro SIRET. Les pièces suivantes devront être fournies de manière dématérialisée et pourront être demandées lors de contrôles :

## Lors de la demande d’aide

|  |  |
| --- | --- |
| **Au dépôt**  | **A déposer dans CartoGIP** |
|  | **Pièces administratives** | **Type de bénéficiaire** |
|  | Mandat de gestion (Annexe C) | Bénéficiaire ayant donné mandat de gestion à une tierce personne morale ou physique |
| Mandat de paiement (Annexe C) | Bénéficiaire ayant donné mandat de paiement à une tierce personne morale ou physique |
| RIB du mandataire et libellé du compte du mandataire | Tous les dossiers avec mandat de paiement |
| Pouvoirs et délégations de signature | Tous les dossiers avec mandats + dossier cas de délégation au demandeur |
| Liste nominative des propriétaires dont les propriétés sont regroupées | Structure de regroupement |
| Attestation contrôle de cumul d’aides (Annexe I) | Tous |
| Par Volet/opération | **Pièces techniques** | **Type de bénéficiaire** |
| Tous | Numéro du DGD agréé avec la date d'agrément et la date de fin de validité ou attestation de demande de coupe et courrier attestant du dépôt de DGD ou de la demande d’avenant au DGD  | Tous |
| Tous | Délibération de la commune forestière demandant à l’ONF un document d’aménagement ou un avenant ou arrêté portant approbation de l’aménagement de la forêt communale | Commune forestière |
| Tous | Fiche diagnostic (Annexe D) visée par un GFP | Tous |
| Tous | Annexe financière (Annexe G) | Tous |
| Tous | Plan de travaux (Annexe F) | Tous |
| Volets 1a, 1b, 1c, 2a, 2b, 3a, 3b.Opérations 1 et 2 | Si peuplement sur pied au moment de la demande : attestation de la valeur estimée de la récolteSi peuplement déjà récolté au moment de la demande d’aide, facture sur laquelle figure le montant de la récolte et la date de début de coupe | Tous |
| Volet 1a et 1b | Coupe d'urgence validée si coupe soumise à autorisation | Tous |
| Volet 1d, regarnis | Référence du document justifiant le cas de force majeurFacture de plantation initiale (échouée) avec date de plantation | Tous |
| Opération 1 et 2 | Descriptif du dispositif de plantation (annexe E) | Tous |
| Travaux sur devis/facture | 1 devis si montant des travaux < 90 000 € HT2 devis si montant des travaux > 90 000 € HT  | Tous |
| Tous | Numéro de certificat de gestion durable (si bonification du taux d’aide demandé) | Tous |

## Lors de la demande de paiement

|  |  |
| --- | --- |
|  | **A déposer dans OPALE** |
|  | **Pièces administratives** |  |
|  | Un RIB actualisé | Tous |
|  | La preuve de la publicité de l'aide (cf. annexe M). | Tous |
|  | Demande d’avance : état récapitulatif des dépenses engagées ou déclaration de commencement des travaux ?  | Tous |
| **Par opération**  | **Pièces techniques** | **Type de bénéficiaire** |
| Toutes opérations | Numéro de coupe et d’avenant au DGD agréé ou numéro du nouveau DGD agréé  | Tous sauf si DGD agréé faisant mention des coupes et travaux envisagés déjà transmis à la demande d’aide |
| Toutes opérations  | Un rapport final comportant une version actualisée – si modification effectuée - du plan de localisation des travaux (Annexe F) et du descriptif de la plantation réalisée (Annexe E)  | Tous |
| Opération sur barème | L’attestation de réalisation des travaux (Annexe J) co-signée par le maître d’œuvre Si propriétaire privé qui n’a pas missionné de maître d’œuvre pour réaliser les travaux : L’attestation de réalisation + factures acquittées (factures de plantation et des options du barème signées par le fournisseur et comportant le cachet de sa société) | Tous |
| Opération sur devis/ factures | Un état récapitulatif global des dépenses accompagné des pièces justificatives (copie des factures d’un montant supérieur à 500 € TTC et toute autre pièce de valeur probante permettant de justifier les dépenses réalisées pour l’opération ou un certificat de contrôle d’un expert-comptable ou commissaire au compte indépendant ou du comptable public. Les factures sont obligatoirement remplacées par ce certificat dans le cas où l’aide est supérieur à 500 000 euros | Tous |
| Opération 1 et 2 | Les documents du fournisseur des plants attestant de leurs qualités et de leur origineCas de l’expérimentation : le protocole d’expérimentation  | Tous |
| Tous | Si un bénéficiaire visé par le paragraphe ci-contre à droite, dont les forêts représentent une superficie supérieure à 100 ha a demandé de bénéficier au bonus majoré lié au critère « Faire filière », il doit justifier par des éléments probants :* Soit qu’il n’a pas vendu de bois d’œuvre au cours de l’année comptable précédent la demande d’aide ;
* Soit, si c’est le cas, qu’au moins 50% de ce volume de bois d’œuvre de chêne commercialisé l’a été sous label UE ou sous contrat et, dans le cas des autres essences commercialisées, qu’au moins 50% du volume commercialisé sur ladite année comptable l’a été sous contrat.
 | Propriétaires n’ayant pas mandaté ou n’adhérant pas à une structure de regroupement reconnue ou mandatée ou ne faisant pas appel à un expert forestier ou à un gestionnaire forestier professionnel pour procéder à la vente de ses bois. |